COMMUNIQUE DE PRESSE
Bruxelles, le 1er octobre 2013

Evaluation des risques des pesticides sur les abeilles : les apiculteurs européens appellent leurs gouvernements à ne pas renouveler les erreurs du passé !

Les 2 et 3 octobre, les Etats membres de l'Union européenne se réuniront à Bruxelles pour discuter des nouvelles méthodologies ou 'lignes directrices' d'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles, proposées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Réunis au même moment au Congrès international d'apiculture Apimondia, les apiculteurs européens s'inquiètent des assouplissements que pourraient subir la proposition de l'EFSA. Afin de ne pas renouveler les conditions qui ont participé au déclin des populations de pollinisateurs, la Coordination apicole européenne demande instamment aux Etats membres d'adopter les lignes directrices de l'EFSA en y intégrant les améliorations qu'elle propose[1] et en aucun cas d'affaiblir la proposition actuelle.

Rappel : L'EFSA a publié en mai 2012 un avis scientifique reconnaissant que les insecticides néonicotinoïdes, accusés des mortalités accrues des abeilles à une grande échelle, n'ont jamais été correctement évalués. A cette occasion, l'EFSA avait relevé plusieurs lacunes, dont des « faiblesses majeures » dans le dispositif d'évaluation[2]. Des problématiques émergentes telles que la toxicité chronique, les effets sublétaux, la toxicité larvaire, les différentes sources d'exposition comme la poussière, l'eau ou les réserves alimentaires n'étaient pas correctement évaluées et prises en compte[3]. La Commission européenne a ainsi demandé à l'EFSA de développer des lignes directrices d'évaluation de l'impact des pesticides sur les abeilles. Publié en juillet 2013, c'est ce document[4] qui sera discuté par les Etats membres, réunis en Comité permanent de la chaine alimentaire et de la santé animale les 2 et 3 octobre prochains.

Pourquoi est-ce essentiel de soutenir les méthodologies d'évaluation des risques proposées par l'EFSA ?
Tout d'abord, la proposition de l'EFSA constitue une nette amélioration car elle n'est pas issue d'un groupe d'experts faisant état de conflits d'intérêts déclarés, contrairement aux lignes directrices actuellement en application[5]. Ensuite, les nouvelles lignes directrices représentent une avancée dans le sens où elles prennent en considération la plupart des sources d'exposition connues à ce jour et les effets chroniques sur les abeilles adultes et les larves.

La Coordination apicole européenne rappelle aussi que l'évaluation doit répondre aux critères réglementaires selon lesquels un pesticide n'est approuvé que s'il est établi que l'utilisation du pesticide *« entraînera une exposition négligeable des abeilles, ou n'aura pas d'effets inacceptables*

---

1 http://bee-life.eu/en/article/48/ Une perte de 7% des colonies après exposition à un pesticide n'est pas acceptable, d'autant plus lorsqu'on considère les multiples pesticides auxquels sont exposées les abeilles en conditions réelles. La production de miel est un indicateur de la santé des abeilles à prendre en compte, de même les tests nécessaires pour évaluer les effets sublétaux doivent être introduits. Enfin, des formations pour les évaluateurs des risques devraient être mise en place si nécessaire. La révision à la baisse de certains facteurs de risques, quand elle a lieu, doit être validée par des organismes tel que l'EFSA.
2 http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/2668.htm
3 http://bee-life.eu/en/doc/112/
4 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/3295.pdf
5 http://www.bee-life.eu/fr/doc/151/

aigus ou chroniques sur la survie et le développement des colonies, compte tenu des effets sur les larves d'abeille et le comportement des abeilles. »[6]

Selon les apiculteurs européens, dans certaines régions, les pertes de colonies s'élèvent à plus de 30 % ces dernières années. Cela se traduit par une baisse dramatique de la production de miels européens et une importation croissante de miels d'importation. Par exemple, en France les importations depuis les années 90 sont passées de 6.000 tonnes à 25.000 tonnes par an.

La Coordination apicole européenne demande aux Etats membres d'adopter la proposition de l'EFSA en y intégrant les améliorations qu'elle propose[7], et de ne pas céder face aux pressions de l'industrie visant à affaiblir les lignes directrices. C'est la survie des abeilles et des autres pollinisateurs eux aussi menacés, qui est en jeu et par conséquent la production agricole et l'alimentation humaine.

Les apiculteurs européens appellent les Etats membres et la Commission européenne à tirer les leçons du passé, afin que les pesticides autorisés à l'avenir le soient dans des conditions compatibles avec le bien être des abeilles et des pollinisateurs.

Pour plus d'informations veuillez contacter: Francesco Panella, porte-parole pour la Coordination apicole européenne, Tel: +32 10 47 16 34, coeur@bee-life.eu - www.bee-life.eu

6 Point 3.8.3 de l'Annexe II du Règlement 1107/2009
7 http://bee-life.eu/en/article/48/